



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 83337

Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le cas des infirmières anesthésistes diplômés d'État (IADE) travaillant au sein d'un établissement privé à but non lucratif participant au secteur public ayant une convention collective FEHAP (fédération des établissements hospitaliers et à l'aide à la personne). Les IADE travaillant dans le secteur privé ont un différentiel de salaire inférieur de plus de 12 % avec le secteur public. Il lui demande comment remédier à cette situation et à cette différence de traitement.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83337

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 2010, page 7506

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)